

L'honorable sénateur a également dit que le Canada est obligé de partager son pétrole avec les États-Unis en cas de pénurie. Du moins, j'ai eu l'impression qu'il l'a dit. Le fait est qu'en cas de pénurie, le Canada n'est obligé de rien partager sauf, bien sûr, en vertu des dispositions actuelles de l'accord international sur l'énergie. Le Canada aurait seulement à administrer tout contrôle de manière à ne pas limiter l'accès commercial des États-Unis à une proportion de l'approvisionnement canadien fondée sur leur part établie du marché pétrolier. Cependant, les entreprises canadiennes peuvent elles aussi présenter des soumissions. Rien n'oblige le Canada à réserver une part quelconque aux États-Unis. Ils ont un droit, en ce sens que nous nous sommes imposés l'obligation de leur donner la possibilité commerciale de soumissionner. Le sénateur MacEachen dit que cela fera monter les prix.

● (1800)

Honorables sénateurs, il y a un argument d'une logique irréfutable qu'on peut opposer à l'Accord de libre-échange—à tout accord de libre-échange qu'on pourrait conclure avec les États-Unis—et il se fonde sur l'impossibilité dans laquelle se trouvent les gouvernements de parer aux effets indésirables de l'économie de marché; d'où nécessité d'élargir le contrôle de l'État; de multiplier les programmes énergétiques nationaux dans l'ensemble de l'économie canadienne. Voilà une argumentation que le sénateur MacEachen n'a pas développée, mais elle était sous-entendue. Il aurait été dans la logique des choses qu'il l'énonce, parce qu'elle découle logiquement de ce qu'il a dit.

Il y a un autre argument qu'on pourrait opposer à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, c'est celui voulant que les gouvernements soient impuissants à maintenir notre indépendance politique et notre identité culturelle; donc qu'une discrimination s'impose contre les investissements américains, que le traitement national est impossible, qu'il faut traiter différemment les sociétés exerçant leur activité au Canada selon qu'elles sont canadiennes ou américaines. Cet argument lui aussi conduit non seulement à élargir le rôle de l'État, à élargir son intervention dans l'économie, mais aussi à pratiquer un nationalisme économique étroit qui nuirait énormément au pays. Je dirai même que les quelques expériences que nous avons tentées en ce sens dans le passé ont déjà retardé considérablement notre développement économique.

Honorables sénateurs, j'allais aborder le chapitre de l'adaptation et même parler d'agriculture et de transformation des produits alimentaires, mais il se fait tard et les honorables sénateurs auront la possibilité d'examiner ces sujets en comité. Je tiens cependant à dire que, en ce qui concerne les questions d'adaptation, l'économie canadienne jouit d'une grande souplesse et qu'elle est constamment en voie d'adaptation. Les adaptations provoquées par l'évolution de la situation des échanges sont inséparables de celles qui sont provoquées par les changements écologiques ou l'arrivée de plus en plus de femmes sur le marché du travail ou les questions de rapport de forces entre travailleurs et entreprises ou les normes écologiques, etc. Toutes sortes de facteurs influant sur l'usine im-

sent des adaptations, et chaque année il y a 5,2 millions de changements d'emploi au Canada.

Le gouvernement a des programmes comme les programmes de la Planification de l'emploi, et il y en a six: il y a les services d'adaptation de l'industrie pour aider les collectivités et les industries à s'adapter; la gamme des programmes en voie de mise au point au ministère de l'Industrie, de la Science et de la Technologie, le Bureau de la diversification de l'économie de l'Ouest; le programme des perspectives économiques du Canada atlantique; le programme de promotion des échanges du commerce extérieur; le programme du ministère du Travail à l'intention des travailleurs âgés. Tous ces programmes ont pour but et pour effet d'aider les industries, les collectivités et les particuliers à s'adapter aux conditions économiques nouvelles et de permettre d'exploiter à fond les possibilités offertes par l'Accord de libre-échange.

Comme l'honorable sénateur l'a signalé, nous avons créé une commission présidée par M. Jean de Grandpré pour examiner ces programmes et chercher les changements propres à améliorer leur efficacité, leur efficience ou leur équité. Cette commission va également examiner les possibilités pour les entreprises et les travailleurs canadiens de se mettre en situation de profiter de l'accord. Elle va signaler des questions et circonstances précises d'adaptation auxquelles l'accord donne lieu.

Si j'ai bien compris, le comité du Sénat aura l'occasion d'interroger M. de Grandpré ou l'un de ses collaborateurs jeudi après-midi. Je ne sais pas s'il pourra nous donner une idée des recommandations de sa commission, mais je suis sûr qu'il sera en mesure de partager, avec les honorables sénateurs, certaines des impressions que les membres de la commission ont pu se faire pendant les derniers mois.

On a parlé ici du rôle du Sénat et de ses comités dans la surveillance des négociations concernant les subventions et d'autres négociations qui auront lieu entre le Canada et les États-Unis une fois que l'accord aura été mis en oeuvre. Bien sûr, il appartiendra au Sénat de décider du mandat à confier à cet égard à l'un de ses comités. Le gouvernement collaborerait alors avec un tel comité comme nous l'avons toujours fait. Je n'ai qu'une seule réserve à formuler. Les honorables sénateurs comprendront, je pense, qu'il nous faut garder secrets certains éléments de notre position ou de celle de nos interlocuteurs afin de ne pas compromettre les négociations. Je pense que les honorables sénateurs qui connaissent bien ces questions nous permettront d'être juges en cette matière. A part cela, nous attendons avec impatience les mois et les années qui viennent qui seront, je pense, très intéressants. Nous aurons beaucoup à faire dans nos discussions et nos négociations avec les États-Unis pour obtenir le maximum d'avantages pour le Canada, mais nous envisageons l'avenir avec beaucoup de confiance parce que nous continuons à croire fermement que cet accord est le fondement sur lequel repose notre capacité de faire du Canada un pays compétitif non seulement en Amérique du Nord, mais dans le monde entier.

**Son Honneur le Président:** L'honorable sénateur Murray, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Beaudoin, propose que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?